

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valérie, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°17	Adhésion à l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP)
RAPPORTEUR	Guy DELAITRE

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	127			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS
EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (ANATEEP)****Exposé :**

L'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) est une association loi 1901 spécialiste du transport scolaire créée en 1964. Actuellement, l'association compte environ 700 adhérents : 8 régions métropolitaines, la Martinique, 4 départements, 20 agglomérations et plus de 600 organisateurs locaux.

L'ANATEEP réalise des missions de veille juridique, d'information et de conseil, d'assistance directe, telles que :

- la production de synthèses trimestrielles sur les textes législatifs et réglementaires,
- la production d'études régulières et ponctuelles sur le ressort territorial,
- l'accompagnement lors d'incidents (agression d'un conducteur, accident d'un véhicule de transport scolaire) avec l'analyse des responsabilités juridiques,
- la réalisation de formations sur la sécurité dans les transports scolaires.

Troyes Champagne Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est compétente en matière de transport urbain et non-urbain dont le transport scolaire en est une composante importante.

Une adhésion à l'ANATEEP par l'Agglomération permettrait en particulier :

- de bénéficier de tarifs avantageux pour la formation des personnels accompagnants présents à bord des véhicules desservant les écoles du ressort territorial,
- d'avoir un conseil technique et juridique sur les problématiques de transport scolaire,
- d'être accompagné pour l'adaptation du service selon la Loi d'Orientation des Mobilités,
- d'avoir une assistance dans le suivi des conventions de transfert et de délégation en matière de transport liant la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole.

Le montant de l'adhésion est calculé sur la base des effectifs transportés sur le périmètre de l'Agglomération, à hauteur de 0,25 € par élève, avec un montant minimum de 1 500 € et maximum de 5 000 €. Sur l'année scolaire 2018-2019, la TCAT a vendu 977 abonnements « basic scolaire » et la Région a transporté 2 610 élèves relevant de notre compétence. Ainsi, la cotisation de Troyes Champagne Métropole s'élèverait 1 500 € pour l'année civile 2020.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe d'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'Association NAtionale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) pour un montant de 1 500 € pour l'année 2020 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote